Québec

Gouvernement du Québec
**La ministre déléguée à la Réadaptation,
à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique**

Québec le 6 octobre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1er étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 6 juin 2014, la députée de Duplessis déposait un extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant d'interdire les saveurs (y compris le menthol), d'imposer un moratoire sur les produits du tabac, d'adopter l'emballage neutre et standardisé (incluant l'interdiction des cigarettes ayant un diamètre inférieur à 7,5 mm) et d'assujettir la cigarette électronique à la Loi sur le tabac. Une pétition sur le même sujet était déposée par les députés de Verchères et de Rimouski le 6 juin 2014, par les députés de René-Lévesque, de Pointe-aux-Trembles, de Saint-Jean et de Sanguinet le 10 juin 2014 et par le député de Beauharnois le 13 juin 2014.

Le tabagisme constitue encore et toujours un problème de santé publique majeur. En effet, encore aujourd'hui, près du quart de la population québécoise fume. Les conséquences de la consommation de produits du tabac engendrent des coûts en soins de santé, en perte de productivité et même des coûts sociaux énormes pour la société. Afin de contrecarrer ce phénomène, diverses mesures ont été prises au cours des dernières décennies. Des gains appréciables ont été réalisés. Toutefois, force est de constater, compte tenu de la stagnation des taux de tabagisme populationnels depuis 2006, que de nouvelles mesures doivent être mises en œuvre. La Loi sur le tabac constitue un outil de premier plan parmi l'arsenal pour s'attaquer à ce problème. Toutes mesures susceptibles de réduire le tabagisme devront être évaluées et considérées, notamment en limitant la capacité de l'industrie du tabac d'initier et de rendre dépendants de nouveaux consommateurs à leurs produits, et ce, plus particulièrement lorsqu'il s'agit des jeunes. La capacité à mettre en œuvre ce

... 2

Québec
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7181
Télécopieur : 418 266-7199
www.msss.gouv.qc.ca

Montréal
2021, avenue Union, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-3604
Télécopieur : 514 873-7488

type de mesures doit également être prise en compte. Les mesures proposées par les pétitionnaires devront donc être considérées dans les travaux visant à renforcer la lutte contre le tabagisme.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,

Lucie Charlebois

N/Réf. : 14-MS-00498-14